

VILLE DE NOISIEL

ADMINISTRATION GENERALE / SERVICE URBANISME – POLITIQUE DE LA VILLE /
SECTEUR URBANISME
REF : SG

ARR2014_0189

ARRETE

OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE ACTION DE PREVENTION SUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN, DANS LE CADRE DE L'OPERATION « OCTOBRE ROSE », PORTEE PAR LA MJC-MAISON POUR TOUS DE NOISIEL, LE VENDREDI 24 OCTOBRE 2014, DE 14H00 A 18H00, ALLEE ALBERT CAMUS A NOISIEL.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,3

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande en date du 18 septembre 2014, formulée par la MJC-Maison Pour Tous de Noisiel, représentée par son directeur Monsieur Denis CLAQUIN, d'organiser, dans le cadre de l'opération « Octobre Rose », une action de prévention du cancer du sein, le vendredi 24 octobre 2014, de 14h00 à 18h00, allée Albert Camus à Noisiel (77186),

CONSIDERANT que, pour une meilleure visibilité de l'action et des partenaires, il est nécessaire d'implanter un barnum devant la MJC, allée Albert Camus,

CONSIDERANT qu'une compagnie de théâtre de rue, intervenant auprès du public pour le sensibiliser à la nécessité d'un dépistage précoce dans la lutte contre le cancer du sein, arpentera les allées du marché lors de sa séance du vendredi,

CONSIDERANT que, pour le bon déroulement de cette manifestation, il y a lieu d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : l'occupation du domaine public pour l'action de prévention sur le dépistage du cancer du sein, dans le cadre de l'opération « Octobre Rose », portée par la MJC-Maison Pour Tous de Noisiel, avec implantation d'un barnum et déambulation d'une troupe de théâtre, le **vendredi 24 octobre 2014, de 14h00 à 18h00, allée Albert Camus** à Noisiel, est autorisée.

ARTICLE 2 : Cette manifestation devra avoir lieu dans le respect de la tranquillité publique.

ARTICLE 3 : Les organisateurs sont responsables du bon déroulement de la manifestation et notamment des personnes y participant.

ARTICLE 4 : Cette manifestation devra gêner le moins possible le déroulement du marché.

ARTICLE 5 : L'organisation de cette manifestation est placée sous la pleine responsabilité des demandeurs.

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35 REÇU EN PREFECTURE
77426 Marne la Vallée cedex 1e 13/10/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141008-ARR2014_0189-AR

VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2014_ 0189
portant sur l'occupation du domaine public dans le cadre de l'opération « Octobre Rose », le vendredi 24 octobre 2014, de 14h00 à 18h00, allée Albert Camus à Noisiel (77186).

ARTICLE 7 : La Commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait de cette manifestation.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de la manifestation par les demandeurs.

ARTICLE 9 : La remise en état des lieux devra être effectuée par les demandeurs dès la fin de la manifestation.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Bénéficiaire de l'autorisation,
- Commissariat de Police de Noisiel,
- Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée,
- La Société Les Fils de Madame GERAUD,
- La Police Municipale,
- Services Techniques,
- Service de l'Urbanisme.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le

- 8 OCT. 2014

Le Maire



Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

<i>Transmis au représentant de l'Etat le</i>	
<i>Affiché le</i>	13 OCT. 2014
<i>Notifié le</i>	14 OCT. 2014
<i>Publié le</i>	13 OCT. 2014

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 55 REÇU EN PREFECTURE
77426 Marne la Vallée cedex 2 le 13/10/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-20141008-ARR2014_0189-AR